

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 16 septembre 2009, à 11 h 45, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président (partie de séance)
M. François Picard, vice-président
M. Richard Côté, vice-président
M. Raymond Dion
Mme Lisette Lepage
M. Guy Perrault
Mme Denise Trudel

Assistent
également: M. Alain Marcoux, directeur général
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe
M. Gilles Noël, directeur général adjoint (partie de séance)
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Monsieur le vice-président Richard Côté préside la séance.

CE-2009-1805 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relativement au dossier SAI-Q-138481-0708 (Ville de Québec c. Les Soeurs de la Charité de Québec) - AJ2009-057 (CT-AJ2009-057) — (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'autoriser, dans le cadre des procédures d'expropriation actuellement pendantes devant le Tribunal administratif du Québec, un règlement hors cour du dossier SAI-Q-138481-0708 (Ville de Québec c. Les Soeurs de la Charité de Québec) pour la somme de 90 000 \$;
- 2° d'autoriser, dans le cadre des procédures d'expropriation, la cession du lot 4 362 673 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de cinq-mille-huit-cent-quatre-vingt-quatre mètres carrés et six dixièmes (5 884,6 m²), la Ville se réservant toutefois pour ses besoins les servitudes décrites au plan 2009095AFI.DGN, préparé par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 8 juin 2009, sous le numéro 728 de ses minutes, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, cette cession devant être notariée, aux frais de la Ville, dans les cent-quatre-vingts (180) jours à compter du 3 juin 2009;
- 3° d'autoriser le Service des affaires juridiques à signer la déclaration de règlement hors cour dans le dossier du Tribunal administratif du Québec,

section des Affaires immobilières, SAI-Q-138481-0708 (Ville de Québec c. Les Soeurs de la Charité de Québec);

- 4° d'autoriser le Service des finances à verser, à monsieur Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, la somme de 2 257,50 \$ (2 000 \$ + TPS 100 \$ et TVQ 157,50 \$);
- 5° d'autoriser le Service des finances à verser, à « Groupe Altus » (monsieur Alain Roy, évaluateur), la somme de 5 305,40 \$ (4 700,25 \$ + TPS 235,01 \$ et TVQ 370,14 \$);
- 6° d'autoriser le Service des finances à verser, à « Stein Monast », la somme de 2 103,73 \$ pour honoraires judiciaires;
- 7° d'autoriser le Service des affaires juridiques à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document utile à l'accomplissement des présentes.

CE-2009-1806 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Cardinal-Villeneuve et de la 18^e Rue, à l'intersection située sur le lot 4 269 781 du cadastre du Québec - Arrondissement Limoilou - AJ2009-062 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Cardinal-Villeneuve et de la 18^e Rue, à l'intersection située sur le lot 4 269 781 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1807 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 3 486 107 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-068 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 3 486 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1808 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 4 066 562 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-072 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 4 066 562 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1809 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture de la rue Trait-Carré Ouest et du boulevard Louis-XIV, situés sur les lots 3 564 419, 3 564 421 et 3 564 423 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-078 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture de la rue Trait-Carré Ouest et du boulevard Louis-XIV, situés sur les lots 3 564 419, 3 564 421 et 3 564 423 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1810 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2009-0302 et l'émission d'un avis de conformité sur le projet « Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » d'Hydro-Québec, sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-202 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation de la résolution CA-2009-0302;
- 2° l'émission d'un avis de conformité sur le projet « Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » d'Hydro-Québec, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec.

CE-2009-1811 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-158 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 dans le but de planifier l'aménagement et le développement du secteur du campus intercommunautaires en annexe 1 du PDAD, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-209 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-158 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 dans le but de planifier l'aménagement et le développement du secteur du campus intercommunautaires en annexe 1 du PDAD, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-1812 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-167 modifiant le Règlement de zonage (480-85) visant à créer les zones RB/B-11, RC-7, RC-8, RC-9 et RC-10 secteur campus intercommunautaires, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-212 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro REGVSAD-2009-167 modifiant le Règlement de zonage (480-85) visant à créer les zones RB/B-11, RC-7, RC-8, RC-9 et RC-10 secteur campus intercommunautaires*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-1813 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-168 modifiant le Règlement de lotissement (481-85) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures visant les zones RB/B-11, RC-7, RC-8, RC-9 et RC-10, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-214 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro REGVSAD-2009-168 modifiant le Règlement de lotissement (481-85) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures visant les zones RB/B-11, RC-7, RC-8, RC-9 et RC-10*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-1814 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-169 modifiant le Règlement numéro 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour inclure les zones RB/B-11, RC-7, RC-8, RC-9 et RC-10, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-215 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro REGVSAD-2009-169 modifiant le Règlement numéro 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour inclure les zones RB/B-11, RC-7, RC-8, RC-9 et RC-10*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-1815 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale du lot 1 218 487 du cadastre du Québec (ferme SMA) - AT2009-217 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

1° d'adresser, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une demande à l'effet d'exclure de la zone agricole un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 218 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de deux-cent-dix-sept-mille-deux-cent-un mètres carrés (217 201 m²), en faisant valoir notamment les motifs suivants :

- la Ville de Québec veut favoriser, sur ce lot, un lieu d'implantation d'entreprises technologiques et scientifiques;
- un lieu d'implantation d'entreprises technologiques et scientifiques s'inscrit en conformité avec les orientations de développement pour le secteur d'Estimauville prévues au schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec et au plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec;
- ce terrain est situé à proximité de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ) et plus spécialement, du Centre de recherche de l'Université Laval-Robert-Giffard (CRULRG), situé dans l'aile « est » de l'IUSMQ, ce qui en fait un endroit privilégié pour le développement d'un lieu d'implantation d'entreprises technologiques et scientifiques;
- ce lot ne faisait pas partie du décret de région agricole désignée. Il a été inclus à la zone agricole permanente, à la suite d'une décision rendue par la CPTAQ le 19 novembre 1986 (dossier 109494);
- ce lot est situé dans un milieu fortement urbanisé, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc. À l'exception d'un lot adjacent d'une superficie de sept-mille-quatre-cent-quatre-vingt-six mètres carrés (7 486 m²) (lot 1 218 370), ce terrain est enclavé de toutes parts par de multiples usages autres qu'agricoles. Dans pareil contexte, il s'avère difficile et très contraignant d'y pratiquer une agriculture active et dynamique;
- le seul autre usage agricole contigu (lot 1 218 370) se spécialise dans la floriculture (culture en serres). Ce lot a également été inclus dans la zone agricole provinciale, à la suite d'une décision de la CPTAQ rendue le 13 juin 1988 (dossier 136973) et rectifiée le 22 février 1989;
- dans ce contexte, il s'avérait de plus en plus contraignant et difficile d'appliquer sur cette terre agricole des pesticides (fongicides, herbicides et insecticides) et d'y épandre des fumiers et des lisiers. Les types de culture pouvant s'y pratiquer s'en trouvent d'autant plus limités;
- « Les Soeurs de la Charité de Québec » avait déjà mis fin à la production laitière, à la production horticole pratiquée en serre et en champ et elle mit aussi un terme à l'exploitation de la « Fromagerie S.M.A »;
- tous les bâtiments agricoles présents sur le lot visé furent démolis (grange-étable, silos, remise, serres, bureau administratif et fromagerie);
- la concrétisation de ce projet n'affecterait pas davantage l'homogénéité

du secteur concerné, pas plus qu'il ne saurait limiter et affecter la pratique de l'agriculture sur le seul lot agricole adjacent, en raison du type d'agriculture qui y est pratiqué;

- la présence des multiples usages non agricoles ceinturant le terrain visé en fait un endroit déstructuré sur le plan agricole;
- la ressource eau ne serait pas affectée, puisque le projet de développement visé par la demande sera relié au réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Québec;

2° de mandater le Service de l'aménagement du territoire et le Service des affaires juridiques afin de préparer la demande d'exclusion de ce lot et de la présenter à la CPTAQ, avec le support des experts qu'ils jugeront nécessaires;

3° de requérir l'appui de la Communauté métropolitaine à cette demande d'exclusion.

CE-2009-1816 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de trois (3) avenants aux conventions de prêts intervenues entre la Ville de Québec et ExpoCité, les 2 mai 2005, 26 septembre 2006 et 3 décembre 2007 - FN2009-052 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des modifications aux programmes d'immobilisations, pour les années 2005 et 2007, telles qu'indiquées aux documents joints en annexe au sommaire décisionnel.
- 2° la conclusion de trois (3) avenants aux conventions de prêts intervenues entre ExpoCité et la Ville de Québec, les 2 mai 2005, 26 septembre 2006 et 3 décembre 2007, afin de permettre la réalisation des programmes d'immobilisations pour chacun des exercices financiers 2005, 2006 et 2007 d'ExpoCité, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux trois (3) projets d'avenant joints en annexe audit sommaire.

CE-2009-1817 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la fermeture de cinq (5) règlements d'emprunt dont la compétence relève de l'agglomération de la Ville de Québec, la réduction des pouvoirs de dépenser et l'annulation des soldes résiduels (pouvoir d'emprunt) - FN2009-056 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° de procéder à la fermeture des cinq (5) règlements d'emprunt dont la compétence relève de l'agglomération de la Ville de Québec, comme illustré à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier aux règlements, comme identifié à ladite annexe, un montant de 4 874,19 \$ à même le fonds général de l'agglomération de la Ville de Québec;

- 3° de réduire les pouvoirs de dépenser d'un montant de 1 954 823,81 \$;
- 4° d'annuler les soldes résiduels (pouvoir d'emprunt), totalisant 3 433 030 \$;
- 5° de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'ajuster les registres en conséquence.

CE-2009-1818 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration des décanteurs primaires des stations d'épuration des eaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 504 - Renonciation au droit d'opposition - TP2009-048 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration des décanteurs primaires des stations d'épuration des eaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 504.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration des décanteurs primaires des stations d'épuration des eaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 504.

CE-2009-1819 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'élaboration de la cartographie de la capacité hydraulique des principaux cours d'eau PPD2009749 (dossier 41983) - AP2009-558 (CT-2184379) — (Ra-1494)

Monsieur le conseiller François Picard déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il quitte la séance.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Centre d'expertise hydrique du Québec », du contrat en vue de l'élaboration de la cartographie de la capacité hydraulique des principaux cours d'eau, PPD2009749 (dossier 41983), pour un montant de 683 006,63 \$ incluant les taxes.

CE-2009-1820 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$, effectué le 8 septembre 2009 - FN2009-058 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$, en date du 23 septembre 2009, avec une échéance moyenne de cinq (5) ans et un (1) mois, pour un coût d'emprunt de 3,70002 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de prendre acte des conclusions de l'emprunt, par obligations et de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport de ces conclusions.

CE-2009-1821 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification au schéma d'aménagement - AT2009-181 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation*, R.A.V.Q. 492;
- 2° l'adoption, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification au schéma d'aménagement.

CE-2009-1822 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'un centre majeur d'activités à même une aire agricole, R.A.V.Q. 494 - AT2009-218 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'un centre majeur d'activités à même une aire agricole*, R.A.V.Q. 494.

CE-2009-1823 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 112-2009 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-219 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro 112-2009 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (Règlement 207 et ses amendements)*.

CE-2009-1824 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la résolution numéro 89-09 autorisant un projet particulier pour le 6345 et 6365, boulevard Wilfrid-Hamel, situés dans la zone C-C/4 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-220 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la résolution numéro 89-09 autorisant un projet particulier pour le 6345 et 6365, boulevard Wilfrid-Hamel, situés dans la zone C-C/4 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-1825 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 108-2009 modifiant le chapitre 13 du Règlement de zonage numéro V-965-89 - logements au sous-sol de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-221 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro 108-2009 modifiant le chapitre 13 du Règlement de zonage numéro V-965-89 - logements au sous-sol* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-1826 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 114-2009 modifiant le Règlement de construction numéro V-964-89 - article 3.2.1.4 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-223 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro 114-2009 modifiant le Règlement de construction numéro V-964-89 - article 3.2.1.4* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-1827 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-163 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - zone PAE-2 (Pascal Normandin), aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-224 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro REGVSAD-2009-163 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - zone PAE-2 (Pascal Normandin)*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-1828 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 109-2009 modifiant le Règlement de construction numéro V-964-89 concernant la surveillance des bâtiments de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-222 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro 109-2009 modifiant le Règlement de construction numéro V-964-89 concernant la surveillance des bâtiments* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-1861 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'installation des équipements requis pour les systèmes d'injection de coagulant et de floculant aux stations Est et Ouest de la Ville de Québec (VQ-41829) - AP2009-529 (CT-2184202) — (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « La Cie Wilfrid Allen Ltée », du contrat en vue de la fourniture et de l'installation des équipements requis pour les systèmes d'injection de coagulant et de floculant aux stations Est et Ouest de la Ville de Québec, pour un montant de 3 145 713,38 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41829 et à sa soumission en date du 25 août 2009, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 504.

CE-2009-1829 Prolongement des rues des Autochtones, des Mauriciens et des Albertains - Développement Sentier du Boisé phase II - District électoral des Monts (20)- Arrondissement Charlesbourg - DE2009-119 (CT-DE2009-119) — (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase II du projet « Sentier du Boisé » à être réalisé par « Promotions Immobilières Allegro inc. », qui implique le prolongement des rues des Autochtones, des Mauriciens et des Albertains, sur une longueur approximative de trois-cent-quatre-vingt-dix mètres (390 m), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Promotions Immobilières Allegro inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;

- 3° d'autoriser « Promotions Immobilières Allegro inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Promotions Immobilières Allegro inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 113 395 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

CE-2090-1830 Ouverture de la 1^{re} Avenue, située sur les lots 3 598 196 et 3 598 194 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-063 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la 1^{re} Avenue, située sur les lots 3 598 196 et 3 598 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1831 Ouverture de la rue de Merlac, située sur le lot 2 228 810 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - AJ2009-064 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue de Merlac, située sur le lot 2 228 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1832 Ouverture de la rue des Tiarelles, située sur le lot 4 090 610 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2009-065 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue des Tiarelles, située sur le lot 4 090 610 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec

CE-2009-1833 Ouverture de la rue France, située sur le lot 4 073 415 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-066 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue France, située sur le lot 4 073 415 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1834 Ouverture de la rue Fortin, située sur le lot 4 046 544 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - AJ2009-067 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue Fortin, située sur le lot 4 046 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1835 Ouverture de la rue de la Rivière-Nelson, située sur le lot 4 237 243 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2009-069 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue de la Rivière-Nelson, située sur le lot 4 237 243 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1836 Ouverture de la rue de la Berline, située sur le lot 3 844 475 de la rue D'Artois située sur le lot 3 844 479 et de la rue de la Contredanse située sur les lots 1 987 683 et 3 844 484 tous du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-070 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue de la Berline située sur le lot 3 844 475, de la rue D'Artois située sur le lot 3 844 479 et de la rue de la Contredanse située sur les lots 1 987 683 et 3 844 484 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec.

CE-2009-1837 Ouverture de la rue Seigneuriale, située sur les lots 4 129 406 et 4 129 407 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-071 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue Seigneuriale, située sur les lots 4 129 406 et 4 129 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1838 Ouverture de l'avenue Saint-David, située sur les lots 4 115 584 et 4 115 585 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-073 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de l'avenue Saint-David, située sur les lots 4 115 584 et 4 115 585 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1839 Ouverture de la rue France, située sur les lots 3 306 846 et 4 073 417 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-074 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue de la France, située sur les lots 3 306 846 et 4 073 417 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1840 Ouverture de la rue Brodier, située sur le lot 4 056 817 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-075 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue Brodier, située sur le lot 4 056 817 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1841 Ouverture de l'avenue Royale, située sur le lot 3 985 881 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-076 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de l'avenue Royale, située sur le lot 3 985 881 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1842 Ouverture de la rue des Ronces, située sur le lot 1 309 554 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - AJ2009-077 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue des Ronces, située sur le lot 1 309 554 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1843 Ouverture de la rue des Cyprès, située sur le lot 3 764 210 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-079 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue des Cyprès, située sur le lot 3 764 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1844 Ouverture de la rue Trait-Carré Ouest et de la 1^{re} Avenue, situées sur les lots 4 324 474 et 3 564 425 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-080 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue Trait-Carré Ouest et de la 1^{re} Avenue, situées sur les lots 4 324 474 et 3 564 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1845 Ouverture du boulevard de la Colline, situé sur les lots 2 210 216, 4 139 137, 4 139 123, 4 139 129 et 4 139 131 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2009-081 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture du boulevard de la Colline, situé sur les lots 2 210 216, 4 139 137, 4 139 123, 4 139 129 et 4 139 131 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1846 Adjudication d'un contrat pour des services de téléphonie Centrex pour une durée de cinq (5) ans (VQ-41828) - AP2009-491 (CT-AP2009-491) — (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à « Bell Canada », le contrat en vue d'obtenir des services de téléphonie Centrex, pour une durée de cinq (5) ans, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41828 et selon les prix unitaires de sa soumission en date du 18 août 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 par les autorités compétentes.

CE-2009-1847 Conclusion d'une entente de développement culturel et d'aide à la restauration des biens patrimoniaux 2009-2012 entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec et la Ville de Québec - AT2009-205 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec et la Ville de Québec, relativement au développement culturel et à l'aide à la restauration des biens patrimoniaux, au cours des années 2009, 2010, 2011 et 2012, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-1848 Avis de motion et adoption du *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1554 - A7LS2009-022 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1554.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le virement de fonds identifié à la fiche de virement jointe en annexe au sommaire décisionnel, afin de poursuivre les opérations de balayures de rues.

CE-2009-1850 Protocole d'entente entre la Ville de Québec et « Canac-Marquis Grenier Ltée » - Avis de motion et adoption du Règlement sur le versement à Canac-Marquis Grenier Ltée d'une aide à la relocalisation de son centre d'entreposage et de distribution dans le cadre de la réalisation d'une entente relative à l'abandon d'un usage industriel dérogatoire sur une partie du lot numéro 1 223 120 du cadastre du Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1565- Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « Canac-Marquis Grenier Ltée », à l'égard d'un terrain vague situé dans le secteur nord du parc industriel de Beauport à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2009-084 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Canac-Marquis Grenier Ltée », quant au versement d'une aide à la relocalisation de son centre d'entreposage et de distribution situé sur une partie du lot 1 223 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et à l'acquisition, par « Canac-Marquis Grenier Ltée » du lot 4 420 882 du susdit cadastre;
- 2° d'autoriser le versement par le Service des finances, d'une somme de 300 000 \$, à « Canac-Marquis Grenier Ltée », comme aide à la relocalisation de son centre d'entreposage et de distribution situé sur le lot 1 223 120 du cadastre du Québec, suivant les conditions du protocole ci-dessus mentionnées et conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1565;
- 3° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur le versement à Canac-Marquis Grenier Ltée d'une aide à la relocalisation de son centre d'entreposage et de distribution dans le cadre de la réalisation d'une entente relative à l'abandon d'un usage industriel dérogatoire sur une partie du lot numéro 1 223 120 du cadastre du Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1565;
- 4° d'accepter la promesse d'achat signée par « Canac-Marquis Grenier Ltée », à l'endroit d'un terrain vague situé dans le secteur nord du parc industriel de Beauport, d'une superficie de trente-et-un-mille-soixante-quatorze mètres carrés (31 074 m²), connu sous le numéro de lot 4 420 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel.
- 5° d'autoriser la vente, à « Canac-Marquis Grenier Ltée » du lot 4 420 882, au prix de 29,60 \$ le mètre carré, pour un montant de 919 790,40 \$, dont un acompte de 91 979,04 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié.

CE-2009-1851 Abrogation de la résolution CV-2009-0677 - Prolongement des rues Françoise-Encelin et Isabelle-Doucinet - District électoral des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-112 (Abroge CV-2009-0677) (CT-DE2009-112) — (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-0677, adoptée par le conseil de la ville le 15 juin 2009, relative au projet « Prolongement des rues Françoise-Encelin et Isabelle-Doucinet »;
- 2° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Placements PM inc. », qui implique le prolongement des rues Françoise-Encelin et Isabelle-Doucinet, sur une longueur approximative de trois-cent-cinquante mètres linéaires (350 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 3° d'autoriser « Placements PM inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 4° d'autoriser « Placements PM inc. », à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec « Placements PM inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2 et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 15 970 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

CE-2009-1852 Prolongement des rues des Cithares et des Condors - Boisé Royal phase V - District électoral de Chauveau (35) - Arrondissement Laurentien - DE2009-115 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9078-0859 Québec inc. », comprenant notamment le prolongement de deux (2) rues, sur une longueur approximative de deux-cent-cinq mètres linéaires (205 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser « 9078-0859 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
 - 3° d'autoriser « 9078-0859 Québec inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
 - 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9078-0859 Québec inc. » d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
 - 5° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2 et ses amendements;
 - 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.
-

CE-2009-1853 Prolongement de la rue du Colorado - District électoral de Chauveau (35) - Arrondissement Laurentien - DE2009-116 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Placements PM inc. », qui implique notamment le prolongement d'une rue, sur une longueur approximative de cent-trente mètres linéaires (130 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
 - 2° d'autoriser « Placements PM inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
 - 3° d'autoriser « Placements PM inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
 - 4° d'autoriser la conclusion, avec « Placements PM inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
 - 5° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2 et ses amendements;
 - 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.
-

CE-2009-1854 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 - Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme, R.V.Q. 1400 - Dotation d'un programme de surveillance environnementale des projets situés en zone sensible sur le territoire de la ville de Québec, impliquant le recours à des ressources spécialisées internes et externes - EN2009-067 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009, à l'effet que la Ville de Québec se dote, dans les plus brefs délais, d'un programme de surveillance environnementale des projets situés en zone sensible sur son territoire, impliquant le recours à des ressources spécialisées dans les domaines concernés, et ce, sous réserve des approbations budgétaires.

CE-2009-1855 Fermeture de cent-seize (116) règlements d'emprunt, réduction des pouvoirs de dépenser, annulation des soldes résiduaire (pouvoir d'emprunt) et utilisation des soldes disponibles desdits règlements - FN2009-057 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° la fermeture des cent-seize (116) règlements d'emprunt, comme illustré à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier aux règlements, tel qu'identifié à l'annexe A jointe audit sommaire, une somme de 291 124,81 \$, à même le fonds général de la Ville de l'année 2009;
- 3° de réduire les pouvoirs de dépenser d'un montant de 15 514 876,83 \$;
- 4° d'annuler les soldes résiduaire (pouvoir d'emprunt) totalisant 19 899 002,00 \$;
- 5° d'utiliser, pour chaque ex-ville ainsi que pour la nouvelle Ville de Québec, les soldes disponibles des règlements, au montant de 1 283 726,35 \$ de la façon suivante :
 - affecter 87 700,00 \$ au paiement de refinancements en 2010;
 - affecter au service de la dette :
 - En 2010 : 514 454,80 \$;
 - En 2011 : 70 821,67 \$;
 - En 2012 : 62 187,10 \$;
 - En 2013 : 62 576,10 \$;
 - En 2014 : 63 044,90 \$.

et de retourner au surplus de l'ex-ville de Charlesbourg une somme de 280 558,99 \$ et au surplus de la nouvelle Ville de Québec, une somme de 142 382,79 \$, pour un total de 422 941,78 \$;

- 6° de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'ajuster les registres en conséquence.

CE-2009-1856 Fermeture d'une partie de la rue de Saint-Vallier Est - Affectation au domaine privé de la Ville d'une partie du lot 1 314 861 et vente de cette partie de lot - Arrondissement La Cité - GI2009-125 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue de Saint-Vallier Est, constituée d'une partie du lot 1 314 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro 4 473 596 et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Il est également résolu que le comité exécutif :

- 1° conditionnellement à la fermeture d'une partie de la rue de Saint-Vallier Est et à son affectation au domaine privé de la Ville tel que mentionné précédemment, vende, à « madame Émilie Dumas » et à « monsieur Daniel Gauthier », une partie du lot 1 314 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie d'environ un mètre carré, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 473 596, le tout tel que montré au croquis « CERTIFICAT DE LOCALISATION - lot 1 213 004 » joint en annexe au sommaire décisionnel, selon les conditions substantiellement conformes à l'offre d'achat jointe audit sommaire.

Le prix de vente de 200 \$ a déjà été entièrement déboursé. À ce prix de vente s'ajoutent les frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

CE-2009-1857 Modification de la résolution CV-2005-1189 - Appropriation des fonds nécessaires - Services professionnels requis pour le projet « Place Jacques-Cartier » - GI2009-127 (CT-GI2009-127) — (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2005-1189, adoptée par le conseil de la ville le 3 octobre 2005 afin d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à s'approprier les fonds nécessaires en vue de retenir les services professionnels requis pour le projet Place Jacques-Cartier.

Monsieur le maire Régis Labeaume arrive et préside la séance.

CE-2009-1858 Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relativement au partage des services offerts et des coûts pour les organismes conjoints reconnus par les deux (2) Villes - Modification à l'impact financier - A8LS2009-044 (CT-A8LS2009-044) — (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier le montant à payer de 10 000 \$, à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, dûment autorisé par le conseil de la ville, (résolution CV-2009-0551), par le montant de 17 424 \$ incluant les taxes.

CE-2009-1859 *Règlement sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel relevant du conseil de la ville, R.V.Q. 1563, tel que modifié - AT2009-228 (Ra-1494)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel relevant du conseil de la ville, R.V.Q. 1563, tel que modifié.*

CE-2009-1860 *Autorisation à l'arrondissement La Cité - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'obtenir les services d'une agence de sécurité, afin d'agir à titre d'agents de stationnement sur le territoire des arrondissements La Cité et Limoilou - Période du 1^{er} octobre 2009 jusqu'au 30 septembre 2012 (VQ-41432) - AP2009-484 (Ra-1494)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Services McKinnon inc. » du contrat pour les services d'une agence de sécurité afin d'agir à titre d'agents de stationnement sur le territoire des arrondissements La Cité et Limoilou, et délivrer pour la Ville de Québec et en son nom, des constats d'infractions dans le cas de violation de dispositions relatives au stationnement et autres dispositions prévues dans l'appel d'offres, au cours de la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2012, pour un montant annuel estimé de 826 556,72 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41432 et à sa soumission en date du 23 juillet 2009;
- 2° le personnel de la firme « Services McKinnon inc. » à agir à titre d'agent(e)s de stationnement et ainsi délivrer pour la Ville de Québec, et en son nom, des constats d'infractions dans le cas de violation aux dispositions relatives au stationnement sur le territoire de la ville de Québec, arrondissements La Cité et Limoilou.

CE-2009-1862 *Ajout au contrat « Entreprise », excluant la suite « Office », à « Microsoft Corporation » (dossier 39259) - AP2009-536 (CT-2183574, CT-2183863, CT-3196362) — (Ra-1494)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser une dépense supplémentaire de 428 715,05 \$ incluant les taxes au contrat initial adjugé à « Microsoft Corporation », en vertu de la résolution CV-2008-0086 en date du 4 février 2008.

CE-2009-1863 Ajout au contrat « Entreprise » pour la suite « Office Professionnel Plus » de « Microsoft Corporation » (dossier 39259) - AP2009-537 (CT-2183865) — (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser une dépense supplémentaire de 235 010,27 \$ incluant les taxes, au contrat initial adjugé à « Microsoft Corporation », en vertu de la résolution CV-2008-1228 en date du 15 décembre 2008.

CE-2009-1864 Autorisation à l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Période du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2015 (VQ-41851) - AP2009-538 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Veolia ES Matières résiduelles inc. », du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, au cours de la période du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2015, selon les prix unitaires soumis, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41851 et à sa soumission en date du 28 août 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 par les autorités compétentes.

CE-2009-1865 Approbation de la cession, de « Bodycote Canada inc. » à « Exova Canada inc. », des contrats adjugés par la Ville de Québec - AP2009-545 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approuver la cession de tous les contrats adjugés par la Ville de Québec, de la firme « Bodycote Canada inc. » à la firme « Exova Canada inc. ».

CE-2009-1866 Autorisation à l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat relatif à l'opération du dépôt à neige de la Colline - Saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 (VQ-41695) - AP2009-550 (CT2183800) — (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Entreprises I. Rhéaume inc. », du contrat en vue d'opérer le dépôt à neige de la Colline de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41695 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 5 août 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

CE-2009-1867 Autorisation à l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour le déneigement de certaines rues de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2011 (VQ-41694) - AP2009-556 (CT2183793) — (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Inter-Cité Construction Itée », du contrat pour le déneigement des rues de la zone Neufchâtel au nord de Saint-Claude, boulevard Valcartier, Sainte-Geneviève (6C026), de l'arrondissement La Haute-St-Charles, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2011, pour un montant de 895 776,32 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à sa soumission en date du 16 juillet 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

CE-2009-1868 Avis de motion, adoption du projet et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation urbaine à même l'aire de grande affectation agroforestière dans la partie du territoire située à l'est du boulevard Pie-XI Sud et au nord du boulevard des Cimes*, R.V.Q. 1325 - AT2009-182 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion, d'adopter le projet et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation urbaine à même l'aire de grande affectation agroforestière dans la partie du territoire située à l'est du boulevard Pie-XI Sud et au nord du boulevard des Cimes*, R.V.Q. 1325

CE-2009-1869 Virement de fonds - Versement d'une subvention à l'« Association du hockey mineur » de Sainte-Foy – Sillery - A3LS2009-040 (CT-2184163) — (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° le virement d'une somme de 15 000 \$ du poste « contingent » de proximité vers le budget d'opération de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à l'activité 7160600 (Subventions loisirs);
 - 2° le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 \$ à l'« Association du hockey mineur » de Sainte-Foy – Sillery pour la saison 2009–2010.
-

CE-2009-1870 Demande de délai additionnel jusqu'au 1^{er} octobre 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Pierre Maheux, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 8 septembre 2009 - Mesures compensatoires pour les ateliers d'artistes - DG2009-102 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Pierre Maheux, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 8 septembre 2009, concernant les mesures compensatoires pour les ateliers d'artistes.

CE-2009-1871 Prolongement de la rue de Chamerolles et du boulevard Savard et ouverture d'une nouvelle rue du côté est du boulevard Robert-Bourassa - Faubourg Le Raphaël - District électoral de Neufchâtel (8) - Arrondissement Les Rivières - DE2009-104 (CT-DE2009-104) — (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Gély Construction inc. », qui implique notamment la construction d'une nouvelle rue (950 mètres) à l'est du boulevard Robert-Bourassa, le prolongement de la rue de Chamerolles (35 mètres) et du boulevard Savard (45 mètres), soit une longueur approximative totale de mille-trente mètres linéaires (1030 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint en annexe au sommaire décisionnel et selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Gély Construction inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Gély Construction inc. » à transmettre à la ministre du

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Gély Construction inc. » d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue, réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 295 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

CE-2009-1872 Vente d'une partie du lot 1 944 919 du cadastre du Québec et cession des droits sur des conduites désaffectées d'aqueduc et d'égout - Arrondissement Les Rivières - GI2009-126 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la vente, à messieurs « Jean-Guy Bibeau » et « Roger Bibeau », d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 944 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le lot 4 436 862, d'une superficie approximative de cent-onze mètres carrés et quatre dixièmes (111,4 m²), pour un montant de 3 550 \$ excluant les taxes, ainsi que tous les droits que la Ville a ou pourrait avoir sur les conduites désaffectées suivantes :

- une conduite d'aqueduc localisée sur les parties des lots 1 942 944, 1 944 919, 1 942 073, 1 942 074 et 1 942 072, dont les superficies respectives sont de cinq (5,0); six et un dixième (6,1); onze et huit dixièmes (11,8); vingt-deux et sept dixièmes (22,7) et onze et deux dixièmes (11,2) mètres carrés, pour un total de cinquante-six mètres carrés et huit dixièmes (56,8 m²);
- une conduite d'égout localisée sur les parties des lots 1 942 073, 1 942 074, 1 942 072 et 2 228 499, dont les superficies respectives sont de quinze et sept dixièmes (15,7); quinze et cinq dixièmes (15,5); neuf et un dixième (9,1) et quatorze et un dixième (14,1) mètres carrés, pour un total de cinquante-quatre mètres carrés et quatre dixièmes (54,4);

le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat et consentement à une servitude joint en annexe au sommaire décisionnel.

Un déboursé global de 4 740,75 \$ incluant les taxes, a déjà été effectué et se détaille ainsi :

- un prix de vente de 3 550 \$ excluant les taxes ;
- les frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes.

CE-2009-1873 Approbation pour la saison hivernale 2009-2010, des taux et des tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs et camionneuses privés - Entente de service entre la Ville de Québec, « Les Transporteurs en vrac Région 03 inc. », « Les Transporteurs en vrac Chauveau-Québec inc. », « Les Transporteurs en vrac Sainte-Foy inc. » et « Les Transporteurs en vrac de Montmorency inc. », relativement au service de répartition des besoins en camions pour une partie du territoire de la ville durant la saison hivernale 2009-2010 - TP2009-049 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approuver les taux et les tarifs de transport de neige et de glace pour la saison hivernale 2009-2010, tels qu'indiqués à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion d'une entente de service à intervenir entre la Ville de Québec, « Les Transporteurs en vrac Région 03 inc. », « Les Transporteurs en vrac Chauveau-Québec inc. », « Les Transporteurs en vrac Sainte-Foy inc. » et « Les Transporteurs en vrac de Montmorency inc. », relativement au service de répartition des besoins en camions pour le transport de la neige d'une partie du territoire de la Ville, au cours de la saison hivernale 2009-2010 et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer celle-ci à titre de représentant de la Ville;
- 2° approuve le modèle de contrat de service de transport de neige devant être signé par le camionneur ou la camionneuse, relatif aux services de transport de neige à la Ville, pour la saison hivernale 2009-2010, joint en annexe 3 au sommaire décisionnel et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer les contrats à titre de représentant de la Ville.

CE-2009-1874 Autorisation à l'arrondissement Laurentien - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour le déneigement de certaines rues de l'arrondissement Laurentien - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-540 (CT-2183716, CT-2183717) — (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement Laurentien à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Axco Aménagements inc. », du contrat pour le déneigement des rues de la zone secteur résidentiel Chauveau, route de l'Aéroport (3C016), de l'arrondissement Laurentien, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, pour un montant de 1 109 672,80 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à sa soumission en date du 15 juillet 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

CE-2009-1875 Vérification du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec - RH2009-997 (Ra-1494)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner son accord afin de confier la vérification de la caisse de retraite du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec au vérificateur de la Ville, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

CE-2090-1876 Avis de modification numéro 1 relatif au lot 1 du contrat de services professionnels, pour des études géotechniques relatives à des projets spéciaux et d'infrastructures de surface et souterraines (VQ-40432) - AP2009-516 (CT-2179274)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 47 888,35 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « LVM Technisol inc. », en vertu de la résolution CE-2008-1605, en date du 3 septembre 2008, pour les services professionnels concernant des études géotechniques relatives à des projets spéciaux et d'infrastructures de surface et souterraines (VQ-40432), conformément à l'avis de modification numéro 1 au lot 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2090-1877 Adjudication d'un contrat pour la réfection d'égoût pluvial, servitude Chevalier (VQ-41760) - AP2009-530 (CT-2183128)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Excavation M. Vézina inc. », le contrat pour la réfection d'égoût pluvial, servitude Chevalier, pour un montant de 131 173,17 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41760 et à sa soumission en date du 24 août 2009.

CE-2009-1878 Adjudication d'un contrat pour la création d'un nouveau palier de pression au sud de Val-Bélair (PSP2009004) (VQ-41098) - Arrondissement Laurentien - AP2009-532 (CT-2183731)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Les Constructions Lachance & Goulet inc. », le contrat pour la création d'un palier de pression au sud de Val-Bélair (PSP2009004), arrondissement Laurentien, pour un montant de 952 018,22 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41098 et à sa soumission en date du 7 août 2009.

CE-2009-1879 Adjudication d'un contrat pour la construction de trois bassins de rétention, rue des Affaires, (PSP2008260) (VQ-41254) - Arrondissement Laurentien - AP2009-539 (CT-2184005)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Les Excavations Lafontaine inc. », le contrat pour la construction de trois bassins de rétention, rue des Affaires (PSP2008260), arrondissement Laurentien, pour un montant de 198 765,43 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41254 et à sa soumission en date du 27 août 2009.

CE-2009-1880 Approbation du Règlement R.A.8V.Q. 122 aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de la Ville de Québec - AT2009-200

Il est résolu que le comité exécutif approuve le *Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Cap-Rouge relativement à son ajustement au règlement de l'arrondissement Laurentien sur l'urbanisme*, R.A.8V.Q. 122, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la Ville ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement numéro 207 et ses amendements).

CE-2009-1881 Approbation du Règlement R.A.8V.Q. 125 aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de la Ville de Québec - AT2009-203

Il est résolu que le comité exécutif approuve le *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Val-Bélair relativement à son ajustement au règlement de l'arrondissement Laurentien sur l'urbanisme*, R.A.8V.Q. 125, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la Ville ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement numéro 207 et ses amendements).

CE-2009-1882 Approbation du Règlement R.A.3.V.Q. 100 aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-204

Il est résolu que le comité exécutif approuve le *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Sainte-Foy relativement à son ajustement au Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery sur l'urbanisme*, R.A.3V.Q. 100, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement no 207 et ses amendements).

CE-2009-1883 Approbation du Règlement R.A.3.V.Q. 103 aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-206

Il est résolu que le comité exécutif approuve le *Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Sillery relativement à son ajustement au Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery sur l'urbanisme*, R.A.3V.Q. 103, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement no 207 et ses amendements).

CE-2009-1884 Approbation du Règlement R.A.5V.Q. 86 aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-207

Il est résolu que le comité exécutif approuve le *Règlement modifiant le Règlement numéro 2000-041 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables à l'arrondissement historique et aux zones 242-HI, 243-M, 246-CI, 275-HIII, 418-CI, 419-M, 424-CI, 425-M et 526-HI de l'ancienne Ville de Beauport relativement à son ajustement au Règlement de l'arrondissement Beauport sur l'urbanisme*, R.A.5V.Q. 86, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, C.U.Q., (Règlement 207 et ses amendements).

CE-2009-1885 Approbation du Règlement R.A.1V.Q. 163 aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (146–148, rue Bigaouette) - AT2009-208

Il est résolu que le comité exécutif approuve le *Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement La Cité sur l'urbanisme relativement à l'utilisation temporaire d'un immeuble situé aux numéros civiques 146 et 148, rue Bigaouette*, R.A.1V.Q. 163, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement numéro 207 et ses amendements).

CE-2009-1886 Approbation du Règlement R.A.1V.Q. 165 aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (rue du Roi) - AT2009-211

Il est résolu que le comité exécutif approuve le *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement La Cité sur l'urbanisme relativement à l'utilisation temporaire des lots numéros 1 478 623 et 1 478 625 du cadastre du Québec*, R.A.1V.Q. 165, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement numéro 207 et ses amendements).

CE-2009-1887 Protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'« École secondaire François–Bourrin » relativement à la restauration du bâtiment abritant l'« École de musique des Cascades de Beauport inc. » - A5LS2009-038 (CT-2184179)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'« École secondaire François–Bourrin », relativement à la participation financière de la Ville de Québec pour la restauration du bâtiment sis au 50, rue des Cascades, Québec (Québec) G1E 2J7, abritant l'« École de musique des Cascades de Beauport inc. », pour un montant de 60 000 \$ incluant les taxes, sur 3 (trois) ans (2009-2010-2011), selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-1888 Versement d'une aide financière à trois organismes - DG2009-095 (CT-DG2009-095)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le versement d'aides financières totalisant 3 250 \$, aux organismes suivants :

- « Jeunesse, J'écoute », pour un montant de 2 500 \$;
 - « Société SLA du Québec », pour un montant de 250 \$;
 - « La Société Saint-Vincent de Paul », pour un montant de 500 \$.
-

CE-2009-1889 Participation de madame Diane Bouchard à une rencontre sur la réhabilitation de terrains contaminés, dans le cadre de l'« Accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale » et le « Gouvernement du Québec » - EN2009-062 (CT-EN2009-062)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de madame Diane Bouchard, conseillère en environnement, à la Division de la qualité du milieu du Service de l'environnement, à une rencontre sur la réhabilitation de terrains contaminés, dans le cadre de l'« Accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale » et le « Gouvernement du Québec », à Bruxelles en Belgique pour la période du 7 au 11 décembre 2009;
 - 2° le remboursement des dépenses engagées par madame Diane Bouchard, soit une somme de 3 450 \$ comprenant les frais de transport, d'hébergement et de repas, et ce, sur présentation des pièces justificatives.
-

CE-2009-1890 Occupation permanente du domaine public - « Les États-Unis d'Amérique » - Arrondissement La Cité - GI2009-128

Il est résolu que le comité exécutif autorise l'occupation permanente du domaine public, à « Les États-Unis d'Amérique », sur une partie du lot 1 314 875 (avenue Sainte-Geneviève) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, ainsi qu'une partie du lot 1 314 874 (rue de la Terrasse-Dufferin) du susdit cadastre, permettant l'élargissement des trottoirs existants et la pose, le maintien et le remplacement de bornes de protection, montré au plan préparé le 3 septembre 2009, par monsieur Michel Bédard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8221 de ses minutes, selon des conditions substantiellement conformes à celles apparaissant au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel, pour en faire partie intégrante et conditionnel à l'approbation du ministère des Relations internationales.

Cette tolérance étant accordée en considération de frais administratifs de 650 \$ excluant les taxes, et d'un loyer fixé pour la première année à 6 110 \$ excluant les taxes, à être perçus lors de la signature de l'acte.

CE-2009-1891 Planification de la tenue de sept grands événements sportifs internationaux pour la période 2012–2019 - OT2009-009 (CT-OT2009-009)

Il est résolu que le comité exécutif adopte la proposition d'un calendrier d'événements sportifs pour la prochaine décennie, à charge de déposer une demande formelle au comité exécutif en temps opportun, et autorise les travaux pertinents préalables au dépôt de chacune des candidatures.

CE-2009-1892 Adoption du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 26 août 2009

Il est résolu que le comité exécutif approuve le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 26 août 2009, tel qu'il a été rédigé.

CE-2009-1893 Retraite de monsieur Denis Charbonneau (ID. 051273), capitaine aux affaires internes à la Division des affaires internes au Service de police, à compter du 1^{er} septembre 2009 - RH2009-949

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la retraite de monsieur Denis Charbonneau (ID. 051273), capitaine aux affaires internes à la Division des affaires internes au Service de police, à compter du 1^{er} septembre 2009.

CE-2009-1894 Retraite de monsieur Jacques-Michel Choquette (ID. 004309), conseiller-cadre à la direction du Commissariat aux relations internationales, à compter du 1^{er} novembre 2009 - RH2009-953

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la retraite de monsieur Jacques-Michel Choquette (ID. 004309), conseiller-cadre à la direction du Commissariat aux relations internationales, à compter du 1^{er} novembre 2009.

CE-2009-1895 Mutation de monsieur Pierre Cantin (ID. 011286) au poste de contremaître aqueduc, égout et voirie - structure allégée, à la Division des travaux publics de l'arrondissement La Cité - RH2009-967 (CT-RH2009-967)

Il est résolu que le comité exécutif mute monsieur Pierre Cantin (ID. 011286), employé permanent, de son poste de contremaître aqueduc, égout et voirie - structure allégée, classe 6 (poste no 24586), à la Division des travaux publics de l'arrondissement Beauport, au poste de contremaître aqueduc, égout et voirie - structure allégée, classe 6 (poste 24607), à la Division des travaux publics de l'arrondissement La Cité, avec effet le 20 septembre 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2009-1896 Création d'un poste de conseiller en ressources humaines, à la Division de la santé et de la sécurité au travail du Service des ressources humaines et nomination de monsieur Renaud Jomphe (ID. 038575) - RH2009-989 (CT-RH2009-989)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de conseiller en ressources humaines, du recueil des conditions de travail des professionnels et professionnelles non-syndiqués de la Ville de Québec, à la Division de la santé et de la sécurité au travail du Service des ressources humaines;
- 2° nomme monsieur Renaud Jomphe (ID. 038575), employé régulier, à l'emploi de conseiller en ressources humaines à la Division de la santé et de la sécurité au travail du Service des ressources humaines, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2009-1897 Autorisation de la tenue des divers événements organisés par l'organisme « Accès transports viables », dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs qui se déroulera du 16 au 22 septembre 2009, ainsi que les dépenses relatives à ces événements - DT2009-089 (CT-DT2009-089)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise un virement de fonds de 54 000 \$ du poste contingent de proximité, vers le Service de l'aménagement du territoire, à l'activité 3310210 « Réseau routier, cyclable et piétonnier - proximité »;
- 2° autorise les dépenses du Service de l'aménagement du territoire, pour un montant de 54 000 \$, pour la réalisation des événements « En ville sans ma voiture! » et « Happening cycliste Promo-Vélo »;
- 3° autorise la tenue de ces événements sur le domaine public;
- 4° adopte la modification numéro 2009-A1-029, jointe en annexe au sommaire décisionnel, aux règles de circulation et de stationnement dans la ville de Québec, lors de la tenue de ces événements;
- 5° adopte, conformément aux dispositions du Règlement R.V.Q. 978

« *Règlement sur le bruit* », le contenu de l'ordonnance numéro 326, concernant le bruit sur le domaine public dans le cadre des événements « En ville sans ma voiture! » et « Happening cycliste Promo-Vélo », jointe en annexe au sommaire décisionnel;

- 6° adopte, conformément aux dispositions du Règlement VQC-5 « *Règlement concernant le commerce sur le domaine public* » et ses amendements de l'ancienne Ville de Québec, le contenu de l'ordonnance numéro 368, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-1898 Virement de fonds à partir du contingent vers le budget de fonctionnement de la Direction générale - DG2009-098 (CT-DG2009-098)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le Service des finances à procéder à un virement de fonds de 22 000 \$ du poste contingent, au budget de fonctionnement de la Direction générale, réparti comme suit :

- contingent d'agglomération : 11 682 \$;
- contingent de proximité : 10 318 \$.

CE-2009-1899 Participation de monsieur Charles Marceau, coordonnateur aux grands projets économiques, à une mission technique dans la République et Canton du Jura, en Suisse, du 20 au 24 octobre 2009 - RI2009-045 (CT-RI2009-045)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de monsieur Charles Marceau, coordonnateur aux grands projets économiques, dans quatre villes de la République et Canton du Jura, en Suisse, du 20 au 24 octobre 2009;
- 2° le remboursement des dépenses engagées par monsieur Charles Marceau, soit une somme maximale de 3 400 \$ comprenant le transport aérien, l'hébergement, le transport terrestre sur place et les repas, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

CE-2009-1900 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 2 et 3 septembre 2009

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 2 et 3 septembre 2009, tel qu'ils ont été rédigés.

CE-2009-1901 Modification du contrat individuel de travail liant la Ville de Québec et madame Francine Laurent (ID. 034361), directrice adjointe au Cabinet de la mairie - Développement économique et investissements - RH2009-1011

Il est résolu que le comité exécutif modifie le contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et madame Francine Laurent (ID. 034361), directrice adjointe au Cabinet de la mairie - développement économique et investissements, pour la période du 7 septembre 2009 au 31 décembre 2009, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda du contrat individuel de travail joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-1902 Mesure disciplinaire à l'endroit de monsieur François Vigneault (ID. 062619), préventionniste, au Service de protection contre l'incendie, à la Division de la prévention - RH2009-922

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° impose à monsieur François Vigneault (ID. 062619), préventionniste, au Service de protection contre l'incendie, à titre de mesure disciplinaire, une suspension sans solde d'une durée d'une semaine;
- 2° demande au directeur du Service de protection contre l'incendie, monsieur Richard Poitras, de transmettre une lettre à monsieur François Vigneault, mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.

La séance est levée à 15h30

Régis Labeaume
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Richard Côté
Vice-président

SO/hmd/lh/mcr/mc